



L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,80 €

Sommaire	
Edito	p. 1
Actualités	p. 2
Infos syndicales	p. 3
Bulletin d'adhésion	p. 5
Actualités	p. 7
Votation La Poste	p. 8

Dispensé de timbrage **GAP C.T.C.**

L'École Haut-Alpine
Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



Déposé le vendredi 25 septembre 2009

Demi-journée d'information syndicale en octobre

Edito

Le rouleau compresseur...

- **Laragne : mercredi 14 octobre 2009**
08h30-11h30 École élémentaire de Laragne

- **Briançon : mercredi 14 octobre 2009**
9h00-12h00 centre culturel salle des associations

- **Saint-Bonnet : mercredi 14 octobre 2009**
8h30-11h30 Salle de la mairie

- **GAP : mercredi 21 octobre 2009**
08h30-11h30 Salle polyvalente du Collège Fontreynes (A confirmer)

- **Guillestre : mercredi 21 octobre 2009**
08h30-11h30 École élémentaire ou maternelle (A confirmer)

Modalités page 4

Rappel : vous pouvez participer à la demi-journée d'information syndicale de votre choix : Gap, Briançon, St Bonnet...

Il n'y aura eu aucun répit, ni pendant l'été, ni à cette rentrée, dans le cadre de la politique libérale du gouvernement qui creuse les inégalités, aggrave les conséquences de la crise, le chômage, la précarité, l'insécurité sociale et remet en cause les solidarités. Plusieurs lois ont été adoptées pendant l'été, portant de nouvelles atteintes aux droits du travail (travail du dimanche) ou au statut de la Fonction publique avec la loi mobilité.

Après la multitude d'actions diversifiées engagées au niveau local et départemental en 2008/2009 et d'actions nationales de haut niveau, le Conseil National du SNUipp décide de construire un plan d'action pour exiger :

- de rompre avec la logique du non remplacement d'un départ en retraite sur deux ;
- de remettre à plat l'ensemble des réformes mises en place ces deux dernières années ;
- la mise en place d'une politique éducative qui favorise la réussite de tous les élèves ;
- un véritable dialogue social au niveau ministériel et local au lieu du recours trop fréquent à l'autoritarisme.

Journée mondial pour le travail décent Mercredi 07 octobre 2009

- **Distribution de tracts** (divers ronds point de Gap à préciser) le matin.

- « **sit-in** » de 12h00 à 12h45 devant la boutique Orange (France Télécom) rue Carnot à GAP.

- **Manifestation à la Préfecture.**

- **Demande de rendez vous** pour 13h15 auprès de Madame la Préfète.

- **Conférence de presse :** vendredi 2 octobre 2009 14 h dans les locaux de l'U.D CFTD.

Page 4

Les « *trois jours pour l'école* » (8-9-10 septembre) ont constitué une première réaction des enseignants des écoles pour s'opposer à l'appauvrissement de l'école lié à la suppression des 500 postes non directement devant élèves, à l'insuffisance du nombre de postes pour faire face à la hausse des effectifs, à la suppression de postes de RASED, à la diminution du nombre de places en maternelle.

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à participer à la journée d'action du 7 octobre, dans le cadre de la journée internationale du travail décent.

Le SNUipp et la FSU estiment nécessaire le recours à la grève dans la période du budget. La FSU proposera une journée de grève unitaire dans l'éducation aux autres organisations syndicales.

Aide personnalisée

Alors qu'un récent rapport de l'IGEN souligne la « nocivité » de la semaine de quatre jours pour les élèves, (fatigabilité, programmes bâclés...), le SNUipp rappelle, que la sonnette d'alarme a été tirée il y a déjà bon nombre d'années par les chronobiologistes et les pédagogues les plus éminents.

Ont-ils été entendus ? Pas du tout ! Au contraire, Xavier Darcos - outre le fait qu'il a supprimé l'équivalent de trois semaines de classe par an à tous les élèves (de quel droit pénalise-t-on ainsi les « moyens » et les « bons » ?) - alourdit encore la journée de classe pour les plus fragiles d'entre-eux en créant cette imposture qu'est l'aide personnalisée.

Certes, les parents des élèves concernés par le soutien sont globalement satisfaits de l'attention portée à leur enfant (et la majorité des collègues trouve également enrichissant le nouveau type de relation maître/élève ainsi créée), mais... les autres ? Se rendent-ils compte qu'on leur ment ? Que les programmes de 2008, tellement ambitieux (prétentieux ?) sur le papier sont impossibles à mettre en œuvre dans le temps qui nous est imparti et que ces trois heures de classe hebdomadaires à classe entière nous manquent pour pouvoir atteindre l'objectif qui nous est fixé ?

Voici à ce propos un extrait du dernier rapport de l'I.G.E.N :

« (...) la situation n'est pas satisfaisante. Les conséquences du resserrement du temps scolaire se font sentir :

- Sur la fatigue des élèves et des enseignants : les constats effectués dès le premier trimestre scolaire ont été confirmés à l'issue de l'année, conduisant parfois à la suspension de l'aide personnalisée les semaines précédant les vacances scolaires.

- Sur la réduction du temps de dialogue avec les parents : le samedi matin est supprimé, les enseignants, pris par l'aide personnalisée ou par une autre activité, ne sont plus disponibles à la sortie de l'école le soir.

- Sur le temps de concertation des enseignants : des doutes sont exprimés par l'encadrement sur la qualité (voire la réalité) des concertations qui ont lieu le vendredi soir à la fin d'une semaine chargée.

- Enfin, et surtout, sur le temps consacré aux enseignements : au terme de l'année scolaire, il se confirme que, de l'avis général des enseignants, le temps manque pour faire tout le programme d'enseignement, ce qui était d'ailleurs

prévisible. L'année scolaire n'est plus que de 144 jours théoriques (quatre jours pendant 36 semaines), et 140 jours en fait, alors que la moyenne européenne est de 185 jours (Regards sur l'éducation - OCDE 2008). »

C'est déjà bien de l'admettre ! Cela aurait été encore mieux d'écouter la profession et les chercheurs qui se sont largement exprimés sur cette question et avaient anticipé ces constats.

Nous ne sommes pas dupes et ne pouvons que constater l'évidence : l'A.P.E ne vient que rarement compléter le travail du RASED. Elle s'y substitue parfois. En effet, la pénurie d'enseignants du Réseau d'aides fait que tous les élèves ayant besoin d'une attention particulière ne peuvent être pris en charge comme ils le devraient, c'est à dire par des enseignants spécialisés.

D'ailleurs, l'Inspection Générale le reconnaît dans son rapport de juillet 2009 : « Aide personnalisée et intervention du RASED : la confusion règne », à lire sur : (http://media.education.gouv.fr/file/2009/16/8/reforme-enseignement-primaire_118168.pdf)

Le Ministère va-t-il pour autant revoir sa copie ? Les paris sont ouverts, mais sans grand suspense...

Les enquêtes menées par le SNUipp au cours de l'année scolaire 2008-2009 ont permis d'effectuer un bilan qualitatif et quantitatif. Elles ont montré que si le travail en petits groupes peut aider les élèves, ce dispositif est loin d'être la réponse adaptée pour apporter une aide efficace à ceux qui en ont besoin. Le rapport mitigé des IGEN

ne dément pas ces conclusions et souligne la fatigue supplémentaire des élèves et des enseignants. En l'état le statut quo n'est plus possible.

Le SNUipp poursuivra ce travail d'évaluation du dispositif. Il engagera le débat avec les collègues, les parents d'élèves et les chercheurs. Riche des remontées de la

profession, il interviendra auprès du ministère pour à la fois porter ce bilan et réaffirmer ses propositions en terme de lutte contre la difficulté scolaire : l'appui sur les enseignants spécialisés des RASED, la possibilité de travailler en petits groupes grâce au plus de maîtres que de classes, la formation des enseignants...

PAS DE BONUS... QUE DES MALUS...

La rentrée a eu lieu voici quelques jours. Or, les collègues ont l'impression d'être « rentrés » depuis longtemps tant la surcharge de travail et les pressions diverses et variées sont fortes.

D'années en années, les conditions de travail se dégradent. Les coups pleuvent de tous les côtés à tel point que les collègues sont tétanisés voire résignés.

La liste non exhaustive des points noirs est « éclairante » :

- Effectifs en hausse,
- Publics de plus en plus difficiles

- Moins de temps pour préparer la classe et à consacrer à chaque enfant

- Lourdeur des programmes

- Évaluations imposées et inexploitable pour l'enseignant

- Multiplication des réunions pour les PAI, PPS, PPRE, équipes éducatives, à tenir la plupart du temps en dehors des heures de classe (le soir ou sur la pause méridienne) ou sur le temps de classe mais sans remplaçant, ce qui implique une répartition des élèves dans les autres classes, modalité — nous le savons — peu propice à un travail efficace

- Ajoutons les inscriptions diverses et variées à effectuer dans des délais impossibles à respecter

- Etc...

Quel temps reste-t-il pour la réflexion pédagogique, pour les échanges ? (et on n'a pas encore commencé l'aide personnalisée !!!)

Cette liste est largement alourdie pour les directeurs d'école que l'administration n'hésite pas à presser comme des citrons et sur lesquels elle se déleste abondamment.

Le tout, avec un salaire qui ne prend en compte, ni l'augmentation des responsabilités, ni la charge de travail.

Faut-il attendre éternellement la fin de la crise (et de la grippe!) pour revendiquer de meilleures conditions de travail ?

B.H

Bilan d'une année de paritarisme !

L'année 2008-2009 a vu la mise en place de multiples réformes dans le premier degré, sans concertation avec les principaux intéressés, c'est-à-dire les enseignants. Leur application dans les écoles a été chaotique. En effet, ces mesures ne se sont pas accompagnées de formations, de plus, leur efficacité reste à démontrer.

Sur le département, nous avons rencontré à de nombreuses reprises l'inspecteur d'académie (CAPD, CTPD, groupes de travail, audiences...) mais si nous avons été écoutés, nous avons peu été entendus. Pire ! Chaque CAPD a été suivie de prises de décisions de l'inspecteur d'académie contre les avis émis et surtout à l'encontre des règles paritaires. Contrairement à ce que dit l'inspecteur d'académie, le SNUipp n'est pas, par principe, réfractaire et hostile aux changements. Pour preuve, nous avons toujours travaillé avec l'administration pour faire évoluer les règles paritaires vers plus d'équité et d'efficacité.

Voici quelques exemples pour illustrer nos propos :

- Intégration dans le département de collègues choisis par l'inspecteur d'académie sur des critères flous et en tous cas en dehors des règles mises en place (ancienneté de la demande et barèmes des permutations informatisées).
- Malgré nos demandes répétées d'un

groupe de travail sur les promotions, qui sont aujourd'hui injustes et inéquitables sur le département, ce dossier n'avance pas et la seule réponse faite, est l'augmentation des fréquences d'inspections. Le problème, c'est que cela ne suffira pas à gommer les iniquités.

- Concernant l'accès à la hors classe, une recommandation ministérielle permettait aux IA d'accorder un point supplémentaire pour les directeurs d'école. Nous avons dénoncé ce principe. D'ailleurs, de nombreux départements n'ont pas appliqué cette possibilité et ceux qui l'ont fait, ont accordé ce point à tous les directeurs. Notre inspecteur d'académie a décidé de ne l'accorder qu'aux seuls directeurs jugés « méritants », là encore sur des critères obscurs.

- La mise en place des nouvelles règles du mouvement n'a non seulement pas permis de satisfaire plus de collègues au premier mouvement mais a en plus conduit à des inégalités importantes entre les enseignants nommés à titre définitif et ceux nommés à titre provisoire (points de stabilité). Le « mérite » est introduit par le biais du barème à l'échelon sans que cela ne se justifie. Pour couronner le tout, des changements d'affectation de collègues sont intervenus après CAPD, sans consultation des élus du personnel, de manière complètement injustifiée et inéquitable, lésant dans la foulée d'autres collègues.

- En outre, on constate, que de plus en plus d'enseignants sont contraints de participer

au mouvement sur injonction.

- Des collègues se sont vu refuser des autorisations d'absence très justifiées (passage de diplômes nationaux...) alors que d'autres en ont bénéficié.

- En matière de carte scolaire, le flou règne aussi : si les fermetures de postes sont toujours fermes, les ouvertures sont souvent conditionnelles et/ou provisoires.

- Le SNUipp demande depuis plusieurs années que les directeurs des deux écoles de plus de 5 classes du département disposant d'une CLIS puissent bénéficier d'un quart de décharge supplémentaire au vu de la surcharge de travail induite. L'inspecteur s'y refuse. En revanche, il a accordé un quart de décharge de direction à une école de trois classes disposant aussi d'un maître supplémentaire (animation soutien) sur la base d'un projet que nous n'arrivons toujours pas à connaître.

- L'IA a mis en place des postes fléchés en langue de manière quantitative avec les impacts que cela a sur le mouvement, mais nous ne savons toujours pas comment ces postes vont pouvoir fonctionner dans la durée, compte-tenu des contraintes diverses des écoles.

Le SNUipp appelle l'inspecteur d'académie à respecter les règles paritaires, qui, si elles ne sont pas toujours parfaites et demandent à évoluer, sont les seules garantes de l'équité de traitement et de la transparence.

Le bureau départemental du SNUipp

Pétition « Défenseure des enfants »

La suppression de l'institution indépendante de « Défenseur des enfants » a suscité de nombreuses réactions, dont une lettre ouverte signée par plus de 20 organisations du monde de l'Éducation adressée à Nicolas Sarkozy pour lui demander de revenir sur cette décision. Un appel, proposé à la signature du grand public est maintenant en ligne, sous la forme d'une pétition électronique. Vous en trouverez le texte ci-dessous.

Le 6 mars 2000, le Parlement a voté la création d'un Défenseur des enfants, autorité indépendante chargée de défendre et promouvoir les droits fondamentaux des enfants posés dans la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée en 1990.

Depuis 9 ans cette institution représentée successivement par Claire BRISSET puis par Dominique VERSINI est intervenue comme un médiateur inter institutionnel pour plus de 20.000 enfants dont les droits n'étaient pas respectés par une administration ou une personne privée ou pour les enfants qui n'avaient pas de droits reconnus. Elle s'est aussi imposée comme une force constructive de proposition législative et réglementaire et parfois d'interpellation auprès des pouvoirs publics.

Au moment où dans le monde entier, se préparent les célébrations du 20ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la France ne peut pas être le pays qui supprime son institution indépendante « Défenseur des enfants ».

Tous les enfants et adolescents vivant dans notre pays ont le droit d'avoir accès à un Défenseur indépendant et consacré à la défense et à la promotion de leurs droits fondamentaux.

Nous vous invitons à relayer cette initiative auprès de nos collègues, à l'occasion des rencontres locales que vous organisez, dans vos publications et sur vos sites de section.

Le lien vers la pétition :

<http://www.defenseuredesenfants.fr/pourundefenseurdesenfantsindependant.php>

Le Secteur Droits et Libertés - International

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ouverte à tous, syndiqués ou non

Ordre du jour

- ❶ Le bilan de la rentrée ;
- ❷ L'actualité nationale : formation des futurs enseignants, revalorisation des carrières, mouvement, direction d'école, RASED, maternelle, évaluations nationales, EVS / AVS... ;
- ❸ Les rythmes scolaires, aide personnalisée ;
- ❹ L'actualité départementale : le point sur le paritarisme, promotions, inspection et mouvement ;
- ❺ Syndicalisation ;
- ❻ Actions et mobilisations ;
- ❼ Actualités locales et divers.

**Prenons la parole !
Participez nombreux
aux infos syndicales !**

Modalités de participation

Informez l'IEN de la circonscription rapidement.

NE PAS ATTENDRE LA DERNIERE LIMITE !!!

La représentativité du SNUipp ne souffre aucune contestation, vous pouvez participer à cette réunion en toute tranquillité.

Ce temps d'information syndicale sera pris sur les animations pédagogiques si l'information syndicale tombe un jour d'animation pédagogique ou ce temps sera déduit de la journée de solidarité ou du temps de concertation.

Pour la journée de solidarité, chaque école posera cette journée quand la demande sera faite par les IEN. Les collègues ayant participé aux infos syndicales ne se rendront pas dans les écoles le jour venu. Rien ne sert de faire coïncider les dates des infos syndicales et de la journée de solidarité !

LETTRE A ADRESSER A L'IEN

Cachet de l'école

Madame ou Monsieur l'IEN

Conformément à la circulaire du 16 janvier 1985, je soussigné enseignant de l'école de vous informe que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp.

Le.....

À.....

Journée mondiale pour le travail décent Mercredi 07 octobre 2009

*"La pauvreté, où qu'elle soit, constitue un danger pour la prospérité de tous",
Constitution de l'Organisation Internationale du Travail*

**Le temps est venu
pour un travail décent
et une vie décente**

**Pour un travail décent
pour une vie décente**

"Travail Décent pour une Vie Décente" est une campagne conjointe menée par la Confédération syndicale internationale, le Forum Progressiste Mondial, Social Alert et

Solidar dont l'objectif est de :

- Promouvoir le Travail Décent auprès des citoyens, des décideurs et des institutions clés ;
- Montrer que le Travail Décent est la seule solution durable pour lutter contre la pauvreté et constitue un élément fondamental pour garantir la démocratie et la cohésion sociale ;
- Mettre le Travail Décent au centre des politiques de développement, économiques, commerciales, financières et sociales aux niveaux national, européen et international.

Qu'est ce que le travail décent ?

Le Travail Décent est une **stratégie** pour atteindre un développement durable centré sur les gens. Le Travail Décent est un élément essentiel pour construire des sociétés

plus justes, équitables et inclusives basées autour des principes de création d'emploi, de droits au travailleurs, d'égalité entre femmes et hommes, de protection sociale et de dialogue social.

Le Travail Décent s'intéresse à un accès égal à l'emploi en dehors de toute discrimination. Le Travail Décent doit permettre une rémunération décente pour le travailleur et sa famille, leur permettant de vivre dignement. Le Travail Décent garantit une protection sociale en cas de maladie, de grossesse et pour tout autre problème que l'on rencontre toute au long de la vie. Le Travail Décent s'oppose à toutes formes d'exploitation. Le Travail Décent doit permettre aux gens de s'organiser entre eux afin de représenter leurs intérêts collectivement à travers des syndicats et s'engager dans un véritable dialogue en tant que citoyen et travailleur.

Revalorisation

Les comparaisons internationales dressent un constat clair : que ce soit en début de carrière ou après 15 ans de métier, les enseignants du primaire sont loin derrière de nombreux autres pays en terme de rémunération. 20 ans après la création du corps des professeurs des écoles, de nombreuses inégalités subsistent aujourd'hui dans les déroulements de carrière.

Des mesures de revalorisation pour tous : une urgence

A plusieurs reprises le Président de la République et les ministres de l'éducation nationale ont souligné la nécessité « d'améliorer les conditions de travail, le statut social et les revenus » des enseignants depuis deux ans. Les annonces gouvernementales s'inscrivent dans la politique de réduction massive des emplois de

fonctionnaires. Aujourd'hui, 48% des français (*) estiment que le gouvernement ne va pas dans le bon sens.

La situation des professeurs des écoles appelle des mesures urgentes pour tous. Comment se loger dans une grande ville pour un jeune professeur des écoles qui débute avec une rémunération mensuelle de 1338,12 € nets mensuels ? Seulement 1,39 % des enseignants des écoles bénéficient des indices liés à une intégration dans la hors-classe des professeurs des écoles et plus de 60% d'entre eux partent à la retraite sans avoir atteint l'indice terminal (indice 658 ; 2 522,86 € nets mensuels de la classe normale). Les mesures catégorielles prises par Xavier Darcos (**) sont inégalitaires et consistent essentiellement à défiscaliser les heures supplémentaires.

Le SNUipp estime qu'il y a urgence à engager de véritables négociations qui, au-delà de la revalorisation des nouveaux recrutés,

permettent des possibilités réelles de promotion pour tous. Dans ce cadre, le SNUipp portera des propositions visant à :

- rattraper les pertes de pouvoir d'achat par une augmentation indiciaire ;
- permettre l'accès de tous les enseignants à l'indice terminal de la hors-classe ;
- prendre en compte les conditions d'exercice du métier par la création d'une prime d'équipement pour tous.

C'est dans ce sens qu'il appelle les enseignants des écoles à participer à la journée internationale sur le travail décent prévue le 7 octobre.

(*) Sondage SNUipp-CSA : l'opinion des Français sur l'école maternelle et primaire août 2009.

(**) PJ : Document ministériel

Paris, le 24 septembre 2009

IUFM

Cette année, fait exceptionnel, les départements alpins ont été peu demandés lors du dernier concours de recrutement au CRPE. Résultat : plusieurs PE2 se retrouvent affectés dans le 05 alors que leur premier vœux était le 13. Pis, des candidats 3e voie qui ne peuvent pas choisir le 04 ou le 05 se retrouvent eux dans le 13 ou le 84.

Or, 6 PE2 ont été envoyés d'office à Digne et en stage filé dans le 05 pour couvrir les besoins en décharge de direction des écoles de 4 classes du département. Le problème, c'est que ces collègues sont affectés dans le 13. Aucune compensation financière n'a été prévue et de plus, ils perdent l'indemnité de zone accordée aux enseignants affectés dans les départements de population dense.

Une aberration de plus !

G. C.

Formation des enseignants

En dépit d'un affichage de dialogue social, le gouvernement continue d'installer sa réforme à marche forcée. Durant l'été, les commissions Marois et Filâtre ont rendu

leurs rapports, démontrant qu'une concertation approfondie est nécessaire sur de nombreux points. Pourtant le gouvernement a fait le choix de publier, dans la foulée, les décrets fixant les nouveaux statuts des enseignants, décrets contre lesquels le SNUipp s'est toujours prononcé. Le SNUipp rappelle son opposition à la réforme prévue et continue de demander sa totale remise à plat. Il continue de dénoncer la suppression de 7 000 emplois de stagiaires.

A la rentrée, une circulaire, définissant les stages destinés aux étudiants en master « métiers de l'enseignement », est parue. Elle permet l'organisation de stages en responsabilité pour les PE1 au cours de cette année transitoire. Dans un courrier au ministre, le SNUipp rappelle que ces stages ne peuvent en aucun cas se substituer à une réelle formation professionnelle et continue de demander le maintien de l'année de formation à l'IUFM après le concours 2010. Pour cette année transitoire le SNUipp interpelle le ministre sur les problèmes que pose la mise en place de ces stages, tant pour le déroulement de la formation que pour le fonctionnement des écoles. Lorsque le ministère impose des

stages en responsabilité dans le cadre de la réforme de la formation que nous rejetons, le SNUipp exige qu'aucun étudiant n'ait de classe en responsabilité sans formation préalable (stage d'observation, pratique accompagnée...). Le SNUipp s'opposera à l'utilisation des étudiants inscrits au concours de recrutement de professeurs des écoles comme moyen d'enseignement servant à compenser les insuffisances de postes budgétaires (compensation des décharges de direction d'école, remplacements de maîtres absents,...) Le SNUipp prend l'initiative de rencontrer la CPU et la CDIUFM. Lors du groupe de travail sur l'avenir des PEMF, le SNUipp portera l'exigence d'une clarification de leur place à part entière, et de la définition de leurs missions dans les futurs plans de formation. Le SNUipp informera et prendra part aux mobilisations à venir et proposera un matériel à destination des collègues afin de leur permettre de comprendre les enjeux de cette réforme quant à l'avenir du métier et de l'école. Le SNUipp participera aux Assises nationales organisées par la FSU le samedi 7 novembre.

Université d'automne

Le SNUipp organise à La Londe les Maures du 23 au 25 octobre sa 9^e Université d'automne. Ce rendez-vous annuel sur l'école et le métier, qui réunit environ 40 chercheurs et 400 enseignants, prend

une signification particulièrement forte dans un contexte de remise en cause de la recherche et de la pédagogie. Le SNUipp appelle les enseignants à faire de cette initiative un temps fort autour de l'école et des droits de l'enfant, à l'occasion des 20 ans de la Convention internationale des droits des enfants.

